

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2026

Absents excusés : Anaïs CHARPY, Louise FAINDT, Marc FAIVRE (pouvoir à Jean-Pierre COURBET).
Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

I – Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2026 : à l'unanimité

II – Décisions du Maire

- Décision 01/2026 en date du 27 janvier 2026 : Location de la chasse sur les terrains et bois – ACCA ETALANS

Montant annuel de la location : 584.15 € (indice fermages 2025 : 123,06).

- Décision 02/2026 en date du 27 janvier 2026 : Location de la chasse sur les terrains et bois – ACCA CHARBONNIERES LES SAPINS

Montant annuel de la location : 584.15 € (indice fermages 2025 : 123,06).

- Décision 03/2026 en date du 5 février 2026 : Location pour mise à disposition de l'étang communal – AMICALE DES DURGEONS

Montant annuel de la location : 1 500.00 €.

III – Urbanisme

A- Départs dossiers vers CCPHD

1) Permis de construire

SCI TERRE NEUVE	Rue des Planches	Extension de l'espace vente et stockage
POUCHOL Bruno	11 route de Baume	Extension maison d'habitation
ALLIANCE IMMOBILIER	rue du Sevuet	Bâtiment industriel

Permis modificatif

BEPOIX Alison	16 rue de Bermotte	Modification des zones de crépi et création de deux murs de soutènement
---------------	--------------------	--

2) Déclarations préalables

POUYET Yann	5 Rue des Granges	Ravalement de façades
MAIRIE	8 rue d'Oupans	Réfection bardage
HABINNOVA	66 rue Cusenier	Panneaux photovoltaïques
HMCD	16 rue de Bermotte	Panneaux photovoltaïques

B- Retours dossiers CCPHD :

1) Certificat d'urbanisme

BEFFY Sébastien	4 Hameau Le Gouffre de Poudrey	création 2 gîtes dans bâtiment	Réalisable
-----------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------

2) Permis de construire

MAIRIE	45 Grande rue	réhabilitation extension du presbytère	Accordé
--------	---------------	--	----------------

Permis modificatif

BEPOIX Alison	16 rue de Bermotte	Modification des zones de crépi et création de deux murs de soutènement	Refus
---------------	--------------------	--	--------------

3) Déclarations préalables

BONNEFOY Bertrand	15 rue d'Ormans	Construction d'une pergola	Accordé
POUYET Yann	5 rue des granges	Ravalement de deux façades	Accordé
MAIRIE	8 rue d'Oupans	Réfection bardage	Accordé
HMCD	16 Rue de Bermotte	Panneaux photovoltaïques	Accordé

IV – Vote Comptes Financiers Uniques (CFU)

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'ETALANS ;

Vu le CFU 2025 de la commune d'ETALANS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Béatrice URICHER ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Budget communal :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 390 564.15 €	1 592 889.00 €	3 983 453.15 €
	Recettes réalisées	1 270 490.04 €	1 639 611.69 €	2 910 101.73 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 384 200.00 €	1 500 568.00 €	3 884 768.00 €
	Dépenses réalisées	1 026 689.04 €	1 122 684.21 €	2 149 373.85 €
	Restes à réaliser	108 944.00 €	0.00 €	108 944.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	243 800.40 €	516 927.48 €	760 727.88 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 6 364.15 €	1 828 700.82 €	1 822 336.67 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	237 436.25 €	2 345 628.30 €	2 583 064.55 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 108 944.00 €	0.00 €	- 108 944.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	128 492.25 €	2 345 628.30 €	2 474 120.55 €

➔ Hors la présence de Monsieur le Maire, approbation du compte financier unique du budget communal à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Délibération 2026_03_01

Budget forêt :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	40 425.64 €	76 650.00 €	117 075.64 €
	Recettes réalisées	0.00 €	128 482.86 €	128 482.86 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	42 000.00 €	132 905.64 €	174 905.64 €
	Dépenses réalisées	14 190.93 €	79 493.25 €	93 684.18 €
	Restes à réaliser	650.00 €	0.00 €	650.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 14 190.93 €	79 493.25 €	93 684.18 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 574.36 €	114 328.54 €	115 902.90 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 12 616.57 €	163 318.15 €	150 701.58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 650.00 €	0.00 €	- 650.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 13 266.57 €	163 318.15 €	150 051.58 €

➔ Hors la présence de Monsieur le Maire, approbation du compte financier unique du budget forêt à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Délibération 2026_03_02

Budget photovoltaïques :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 658.00 €	3 631.00 €	5 289.00 €
	Recettes réalisées	2 696.35 €	630.22 €	3 326.57 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation	1 631.00 €	5 207.00 €	6 838.00 €

	budgétaire totale			
	Dépenses réalisées	1 630.22 €	1 894.35 €	3 524.57 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 066.13 €	- 1 264.13 €	- 198.00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 280.33 €	1 576.01 €	4 856.34 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	4 346.46 €	311.88 €	4 658.34 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	4 346.46 €	311.88 €	4 658.34 €

➔ Hors la présence de Monsieur le Maire, approbation du compte financier unique du budget panneaux photovoltaïques à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Délibération 2026_03_03

V – Echange terrain entre la commune et Mmes Marguerite PATER et Christine MAGNIN-FEYSOT

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation du chemin d'exploitation situé sur la parcelle appartenant à **Madame PATER Marguerite**, la commune souhaite acquérir :

- la parcelle cadastrée **WD 42**, d'une superficie de **351 m²** ;
- la parcelle cadastrée **WD 43**, d'une superficie de **742 m²** ;

CONSIDÉRANT la proposition d'échange suivante :

- la parcelle **WD 39**, propriété actuelle de la commune, au profit de **Madame MAGNIN-FEYSOT Christine** (1 093 m²) ;
- la parcelle **WD 40**, propriété actuelle de Madame MAGNIN-FEYSOT Christine, au profit de **Madame PATER Marguerite** (1 093 m²) ;
- les parcelles **WD 42 et WD 43**, propriétés actuelles de Madame PATER Marguerite, au profit de la **commune**, pour une superficie totale de **1 093 m²** ;

Le Maire expose au Conseil municipal les enjeux de régularisation foncière ainsi que les modalités de l'opération d'échange.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité** :

DÉCIDE :

- D'approuver l'échange de terrains** entre :
 - la commune d'Étalans et Madame MAGNIN-FEYSOT Christine,
 - Madame MAGNIN-FEYSOT Christine et Madame PATER Marguerite,
 - Madame PATER Marguerite et la commune d'Étalans, tel que décrit ci-dessus.
- De constater** que les trois terrains concernés sont estimés de valeur équivalente, et qu'en conséquence **aucune soulte n'est due** par l'une ou l'autre des parties.
- D'arrêter** que les **frais de bornage et les frais notariés** seront **entièrement pris en charge par la commune d'Étalans**.
- De donner tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes** pour signer tout acte, document ou pièce nécessaire à la réalisation de cette opération foncière.

Délibération 2026_03_04

VI – Vente four périscolaire à la commune de l’Hôpital du Grosbois

- Vente du four périscolaire

Valeur initiale : 3 823.20 € HT (4 587.84 € TTC)

Montant de la vente : 1 000.00 €

Acquéreur : MAIRIE

4 rue de la Gare

25620 L’HOPITAL DU GROSBOIS

A l’unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le titre.

Délibération 2026_03_05

VII – Médiathèque intercommunale : autorisation au maire pour signer la convention

Monsieur le Maire présente la convention relative à la création d’une médiathèque intercommunale entre les communes d’Etalans et de Guyans-Durnes (signée par la commune de Guyans-Durnes le 25 février 2026).

- Les modalités financières reprennent les conditions de participation de chaque commune ; à savoir au prorata des habitants inscrits à la médiathèque intercommunale pour la partie fonctionnement. Concernant la partie investissement, seule la commune d’Etalans est concernée.
- La convention est conclue pour une durée d’une année, reconductible par tacite reconduction
- Elle entrera en vigueur à la date d’embauche du salarié de la médiathèque

L’exposé entendu, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention par 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

Délibération 2026_03_06

VIII – Gratification stagiaire

Vu la convention de stage entre Frate Formation et la Commune pour la période suivante :

- Du 16 au 28 février 2026 à taux plein
- Du 9 au 14 mars 2026 à taux plein

Pour COLLIN François

Une gratification est proposée pour la somme de 100 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 Article 648.

A l’unanimité, le Conseil municipal accepte.

Délibération 2026_03_07

IX - Questions et informations diverses

➤ Bulle d’Air : lieu d’accueil enfants-parents

Tous les derniers jeudis du mois, de 8h45 à 11h15, Bulle d’Air s’installe à l’école et accueille les enfants de 0 à 6 ans. Pas d’inscription, pas d’horaire imposé : les enfants jouent, découvrent et rencontrent d’autres enfants tandis que les parents ou référents prennent un vrai temps de pause.

➤ Inscriptions scolaires – Rentrée 2026

Les inscriptions en maternelle pour les enfants nés en 2023 auront lieu en mairie les jeudi 19 et vendredi 20 mars 2026. Rendez-vous doit être pris au préalable auprès du secrétariat de mairie.

➤ Manifestation sportive – Association « Balise 25 »

L’association **Balise 25**, organisatrice de courses d’orientation, prévoit un événement d’une durée d’une semaine à compter du 25 juillet 2026.

- Environ 1 000 participants attendus
- 13 nationalités représentées

La manifestation aura lieu sur le secteur de Verrières-du-Grosbois les 28 et 29 juillet 2026.

La commune mettra à disposition les marabouts et vitabris, ainsi que les employés du service technique pour une aide logistique.

➤ La manifestation **Doubstacles** se déroulera le **29 mars 2026** sur la commune.

➤ **Acquisition d'un robot de tonte – Terrain de football**

Les agents communaux consacrant un temps important à l'entretien du terrain de football, il a été envisagé l'acquisition d'un **robot tondeuse**. Ce matériel est bénéfique d'une part pour le terrain :

- Une tonte fréquente et uniforme du gazon le rend plus homogène, dense et résilient.
- Le sol est enrichi grâce au mode mulching maîtrisé.

D'autre part, cet achat permettra d'affecter du temps des agents communaux aux entretiens des éléments de voirie et des espaces verts.

Pour l'instant, la commune est en attente de devis complémentaires.

La commune fera l'acquisition du matériel et le club de football en assurera l'entretien.

➤ **Acquisition d'une balayeuse-ramasseuse**

Le projet est actuellement en suspens dans l'attente d'un rendez-vous avec un commercial.

L'option privilégiée concerne un **système frontal adaptable sur tracteur**, permettant le balayage et le ramassage simultané.

➤ **Aménagement du parc Douge**

Une consultation a été menée auprès des habitants. Ce sont près de **40 familles** qui ont fait des propositions.

Une enveloppe de 3 000 € de subvention peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales pour les projets les plus pertinents. Cette subvention sera attribuée à la structure porteuse et non à la commune.

Les points positifs relevés par la CAF sont la mobilisation de la population et la possibilité de faire travailler localement les employés de l'ESAT (création de tables de pique-nique).

Toutefois, pour finaliser le dossier, des devis sont en attente.

➤ **Travaux du périscolaire**

Le bâtiment est désormais hors d'eau et hors d'air.

Les avenants cumulés s'élèvent à 36 697,27 € HT, soit 1,7 % du budget initial en coût supplémentaire à ce stade.

➤ **Projet Mairie – Médiathèque**

Les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sont en cours de finalisation.

La mise en ligne du marché public est prévue prochainement.

➤ **Lavoir**

Le lavoir a été démonté. Les pavés restent à déposer.

La plateforme destinée à accueillir le lavoir à l'espace socio-culturel est prête.

➤ **Prochaines réunions de conseil municipal :**

- le dimanche 22 mars à 10h00 en salle de Conseil municipal (élection du maire et des adjoints)
- le jeudi 16 avril à 20h00 en salle de Conseil municipal (vote du budget).

➤ **Élections municipales : le 15 mars.**

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre COURBET

Liste des délibérations
2026_03_01 : Vote CFU (Budget communal)
2026_03_02 : Vote CFU (Budget forêt)
2026_03_03 : Vote CFU (Budget Panneaux photovoltaïques)
2026_03_04 : Echange terrain entre la commune et Mmes Marguerite PATER et Christine MAGNIN-FEYSOT
2026_03_05 : Vente four périscolaire à la commune de l'Hôpital du Grosbois
2026_03_06 : Médiathèque intercommunale : autorisation au maire pour signer la convention
2026_03_07 : Gratification stagiaire